



## TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS BASSIN CHAMBERIEN

### VENTE (Transaction Immobilière)

---

- **Immeubles à usage d'habitation ancien**

Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 3 500 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	7 % TTC du prix de vente
De 100 001 € à 200 000 €	6 % TTC du prix de vente
A partir de de 200 001 €	5 % TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les conditions indiquées dans le mandat de vente.

- **Terrains à bâtir ou locaux commerciaux**

Une majoration de ce barème de **2 points** peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

- **Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA)**

**Honoraires à la charge du promoteur.** Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

- **Locaux annexes (garages...)**

Jusqu'à 50 000€	8 % avec forfait minimum de 2 500 € TTC
A partir de 50 001 €	Idem immeubles à usage d'habitation ancien

- **Estimation – Avis de valeur**

Estimation d'un bien	250 € TTC
----------------------	-----------